

- Développement des thérapies individuelles et de groupe

#### **Danemark (Lillian Vaaben)**

- Nouvelle loi sur la protection de l'enfance en 1993
- Développement de la prévention et des mesures d'assistance aux familles
- Révision des mesures de placement après trois mois; ensuite tous les six mois
- Respect des droits et des opinions des enfants

#### **Finlande (Martti Kemppainen)**

- Nouvelle loi en 1992: Accent sur la prévention
- Régionalisation; développement des mesures de soutien aux familles (aide éducative, financière, logement, travail, loisirs etc.)
- Changement du rôle des institutions de placement vers des centres polyvalents d'action sociale
- Nouvelle forme d'institutions (« family homes ») (cf. le cas de la Suisse; Widmer)
- Coopération entre psychiatrie et « community homes » pour les enfants troublés du comportement
- Respect des droits et opinions des enfants en placement
- Auto-organisation des enfants en placement (SINUT)
- Régionalisation: perte de l'équilibre au niveau de la qualité des services
- Augmentation du nombre des enfants placés sans l'accord des parents (20%)
- Augmentation du nombre d'enfants avec des troubles de comportement sérieux

#### **France (Daniel Vidaud)**

- Régionalisation: Augmentation des compétences des conseils régionaux
- Respect des droits et opinions des enfants en placement (Jacob)
- Amélioration de la qualification du personnel éducatif.
- Chômage des jeunes, situation tendue dans les banlieues
- Manque de services sociaux dans les villes
- Manque de centres de traitement qualifiés pour les jeunes

#### **Allemagne (Anne Frommann et Wolfgang Trede; Hans Ulrich Krause)**

- Nouvelle loi sur l'aide à l'enfance et la jeunesse en 1991
- Respect des droits et opinions des enfants en ce qui concerne le plan éducatif
- Diversification des services offerts par les foyers d'accueil
- « Normalisation » ou « dé-spécialisation » par opposition à la « spécialisation »
- Augmentation de la flexibilité des services socio-éducatifs.
- Services adaptés aux besoins des filles
- Respect des besoins des enfants réfugiés et issus de milieux d'immigrés.
- Racisme et xénophobie parmi les jeunes
- Problèmes liés à la réunification
- Bureaucratie rigide et services inefficaces; pouvoir des « offices pour la jeunesse »
- Différences croissantes entre la qualité des services dispensés dans les institutions

#### **Grande Bretagne (Barbara Kahan, Pat Bastian)**

- Préférence pour le placement familial et le travail en milieu ouvert avec les familles. (Dans une étude menée par le National Children's Bureau, on a pu démontrer que certaines croyances se trouvant à la base d'une telle politique ne correspondent pas à la réalité: Le placement familial n'est pas moins cher que le placement en institution, les échecs sont plus fréquents ce qui a amené les chercheurs à s'indigner contre l'irresponsabilité d'une telle politique promulguant le droit de l'enfant à une "vie familiale" et considérant les foyers d'accueil comme "dernière ressource" après l'échec de toutes les alternatives, à éviter pour les enfants de moins de douze ans.)
- Les foyers ont longtemps accepté le rôle de Cendrillon et ont manqué de faire connaître dans le public leur travail.
- Lors des enquêtes parlementaires précédant le "Children Act" de 1989, les enfants et leurs parents ont été entendus et se sont souvent prononcés pour les placements en institution.
- Pour B.K., les placements en institutions sont un élément, une partie intégrante des mesures pour enfants et adolescents. Il faut respecter leur choix et donc avoir des structures à leur disposition. Les objectifs de ces centres doivent être clairement définis, leur personnel bien qualifié et bien